



U.R Réunion Mayotte

FLASH INFO REGIONAL :

I.F.S.E DES C.P.I.P: LA REVALORISATION QUADRIENNALE DE 300 € DEVIENT UNE RÉALITÉ !

Saint-Denis, le 28/10/2026

L'UFAP UNSa Justice l'avait revendiquée, L'UFAP UNSa Justice l'a obtenue !

Dès le mois d'octobre 2025, l'UFAP UNSa Justice a été [la première organisation syndicale à interpellier officiellement le Directeur de l'Administration Pénitentiaire sur la nécessité de mettre en œuvre le réexamen quadriennal de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise \(IFSE\).](#)

L'I.F.S.E QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour rappel, l'I.F.S.E constitue la principale composante indemnitaire du RIFSEEP, régime applicable aux Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) depuis le 1er janvier 2021.

Conformément aux dispositions réglementaires, le montant de l'I.F.S.E doit faire l'objet d'un réexamen au moins tous les quatre ans, au regard notamment de l'expérience professionnelle acquise !

Parce que les droits des personnels ne doivent pas rester de simples promesses, notre organisation a porté cette revendication au plus haut niveau de l'Administration Pénitentiaire, multipliant les interventions pour obtenir une véritable reconnaissance indemnitaire !

AUJOURD'HUI, LA TECHNICITÉ de l'UFAP UNSa Justice PORTE SES FRUITS !

Certains CPIP du SPIP de La Réunion concernés par le dispositif ont reçu, ou recevront dans les prochains jours, une décision individuelle leur notifiant une revalorisation quadriennale de leur I.F.S.E à hauteur de 300 €.

Cette revalorisation devrait être effective sur la paie de novembre ou de décembre 2026 !

UNE AVANCÉE OUI, MAIS PAS AU DÉTRIMENT DES PERSONNELS EXCLUS !

L'UFAP UNSa Justice tient néanmoins à rappeler que cette revalorisation ne bénéficie, selon les critères retenus par l'administration, qu'aux personnels n'ayant pas connu de mobilité sur la période 2021-2025, sous réserve des autres conditions d'éligibilité.

L'UFAP UNSa Justice CONDAMNE fermement cette exclusion injustifiée, qui revient à pénaliser financièrement des agents pour avoir simplement exercé leur droit à la mobilité professionnelle !

C'est précisément pour dénoncer cette situation que [**L'UFAP UNSa Justice** a officiellement saisi la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire, dès le 25 septembre 2026, afin de revendiquer la création d'un forfait mobilité.](#)

L'UFAP UNSa Justice demeure pleinement mobilisée pour que ces personnels ne soient pas les oubliés de cette avancée indemnitaire et puissent être rétablis dans leurs droits ! **Notre organisation se tient également à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches et, le cas échéant, les soutenir dans les actions qu'ils souhaiteraient engager afin de faire valoir leurs droits.**

L'UFAP UNSa Justice se félicite de cette avancée indemnitaire qui, bien qu'encore insuffisante au regard de l'engagement quotidien et des responsabilités exercées par les personnels, constitue un gain concret pour leur pouvoir d'achat !

POUR L'UFAP UNSa JUSTICE, CE QUI EST PRIS N'EST PLUS À PRENDRE !

Les représentants UFAP UNSa Justice au SPIP 974

